



Un document de référence pour les bibliothèques

Charte de la conservation dans les bibliothèques

La Charte de la conservation dans les bibliothèques est désormais disponible en version papier, coéditée par la Fédération interrégionale du livre et de la lecture (Fill) et le Service du livre et de la lecture (Ministère de la Culture et de la Communication) en décembre 2014.

Cette charte permet d'effectuer la synthèse des évolutions importantes survenues dans la conservation et la conservation-restauration depuis une trentaine d'années. Elle fournit un cadre méthodologique aux responsables de collections et de conservation, dans leurs interventions quotidiennes comme dans les relations qu'ils sont conduits à nouer avec leurs divers partenaires. Elle a été conçue pour s'appliquer à tous les types de bibliothèques ; elle concerne à la fois les collections patrimoniales et les collections courantes. La publication inclut un mode d'emploi et un index, réalisés pour l'occasion.

La Charte de la conservation dans les bibliothèques a été élaborée en 2011 par le Service du livre et de la lecture et la Mission de l'information scientifique et technique et des réseaux documentaires (Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche).

[Voir la version numérique de la Charte de la conservation dans les bibliothèques sur le site de la Fill](#)